Image not found or type unknown

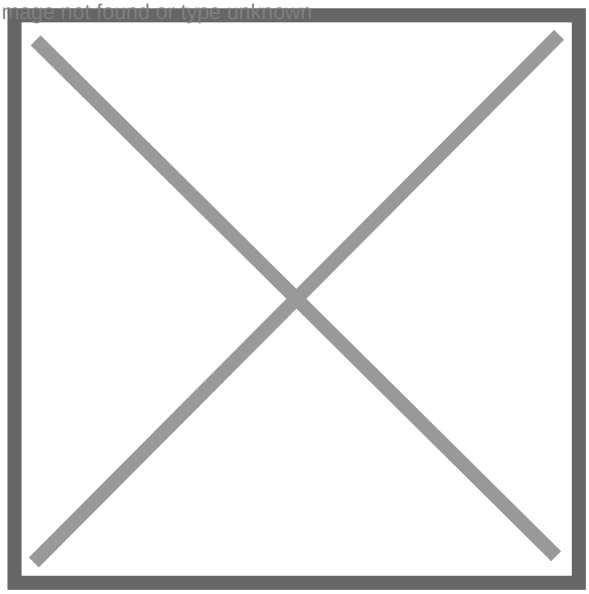

Mon mari ne veut pas divorcer ni quitter mon domicile

Par **java14**, le **20/12/2007** à **13:01**

Bonjour,

je suis mariée depuis 4.5 ans avec un contrat de mariage de séparation des biens. Nous n'avons pas d'enfant. Mon mari a 54 ans, un travail en Cdi. J'ai 38 ans, un travail avec un salaire 2 fois plus élevé que le sien. Je suis propriétaire seule du domicile conjugal.
J'ai découvert que mon mari me trompait depuis 2 mois. Il ne veut pas divorcer, il me dit que son aventure est finie et qu'il veut recommencer.
Je veux absolument un divorce car je ne peux lui pardonner d'autant plus que je n'ai plus confiance.
Comment lui faire accepter le divorce et surtout je ne veux pas payer de prestation compensatoire.
Il est depuis 15 jours en arrêt maladie pour depression et il me dit qu'il veut démissionner.
Que dois-je faire ?

Par avance, merci.
Cordialement,
Java14

Par **patrick02**, le **24/12/2007** à **09:13**

Bonjour,
Deux aspects principaux de votre question s'interpellent à moi.

Me gardant bien de guider vos choix ou de m'ingérer dans votre couple, je me permets quand même de vous donner librement mon avis.
Tout d'abord, concernant l'infidélité passagère de votre mari. Le moment terrible de la colère après la découverte de la trahison étant passé, vous êtes vous interrogée sur la réalité et l'importance de vos sentiments réciproques toujours présents?
La rupture est-elle vraiment indispensable ? Souhaitez vous vraiment mettre un terme à cette union ou satisfaire votre besoin de punition?
Etes vous prête, peut-être pour une seconde fois, à accepter l'inéluctable divorce - interprétation d'une difficulté évidente à la situation de mariée?
Pouvez- vous, quant à vous, vous blanchir de toute attitude passée et vous estimer totalement irresponsable dans l'attitude de tromperie de votre mari? Ne trouvez vous pas que celui-ci souffre assez de cette erreur qui mérite un sérieux avertissement et pourqoui pas, un engagement de sa part pour le futur?
Sur l'aspect technique, Qu'est ce que l'acte de divorce ?
Le reproche à l'un des deux époux, par l'autre, de la rupture des liens sacrés du mariage. L'on accuse l'autre de .....Cela s'appelle le dépôt de requête aux fins de divorce.
L'époux accusé se trouve ainsi dans l'obligation de répondre, devant une autorité requêrante (JUGE) des accusations formulées à son encontre.
Le divorce est ainsi engagé et la procédure administrative mise en marche.
Quant à la prestation compensatoire, je n'y crois pas dans votre situation.
Elle intervient,le plus souvent, lorsqu'il est prouvé que, durant leur vécu conjugal, l'un des deux époux a vécu dans l'ombre de l'activité professionnelle de l'autre. Pour fixer l'exemple, celui de l'épouse ayant travaillé plusieurs dizaines d'années , dans le secrétariat d'un mari artisan, sans jamais percevoir de rémunération ni avoir cotisé aux caisses de retraite, ouvre droit au calcul d'une prestation compensatoire.
Voila Java 14, encore un prénom que je ne connaissais pas, j'espère avoir répondu à votre question.
Permettez moi, juste une dernière fois, de vous conseiller aussi d'ouvrir votre coeur. La période s'y prête assez bien,
Bonnes fêtes à vous,
Patrick

Par **java14**, le **24/12/2007** à **10:10**

Bonjour,

Je vous remercie beaucoup pour votre réponse.
Effectivement, je me pose la question de savoir si je peux pardonner.
Bien évidemment, je partage les torts. Mon mari n'était pas un coureur de jupon et si cela s'est produit, ce n'est la résultante de plusieurs causes.
C'est pour cette raison que le divorce par consentement mutuel m'apparait comme le plus adéquate et le plus juste.
Je sais que mon mari culpabilise et qu'il se sent mal mais il me dit qu'il ne regrette rien et ça, franchement, c'est dur à avaler.
Il me demande de prendre une décision mais je me sens encore dans le flou, je ne pense pas avoir assez de recul pour prendre la bonne décision. Mon coeur dit que je l'aime et ma tête dit que je dois arrêter cette relation sinon je vais continuer à souffrir.
En tout cas, je vous remercie encore de votre réponse, de votre franchise, de votre

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

gentillesse et de votre professionalisme.

Je vous souhaite de très bonnes fêtes.
Cordialement,
Alexandra

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés